

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le  
climat

NOR : DEVN0929373A

Arrêté du 25 MAI 2010

**portant désignation du site Natura 2000  
PELOUSES CALCAIRES DU GÂTINAIS  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 PELOUSES CALCAIRES DU GÂTINAIS » (zone spéciale de conservation FR1100802) l'espace délimité sur la carte d'ensemble au 1/30000 ainsi que sur les deux cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Essonne : Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puiset-le-Marais, Valpuseaux.

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 PELOUSES CALCAIRES DU GÂTINAIS » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Essonne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

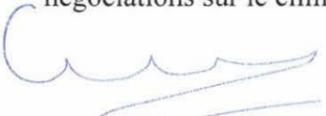
## Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,

  
Jean-Louis BORLOO

  
Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1100802 PELOUSES CALCAIRES DU  
GÂTINAIS (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires  
6120 \* Pelouses calcaires de sables xériques  
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[\*sites d'orchidées remarquables]

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères, Amphibiens et reptiles, Poissons

*aucune espèce mentionnée*

Invertébrés

- 1078 \* Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

Plantes

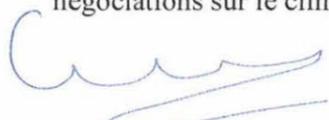
*aucune espèce mentionnée*

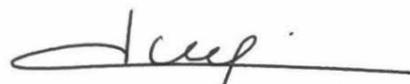
\* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de  
l'énergie, du développement durable et de la mer,  
en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

  
Jean-Louis BORLOO

  
Chantal JOUANNO



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

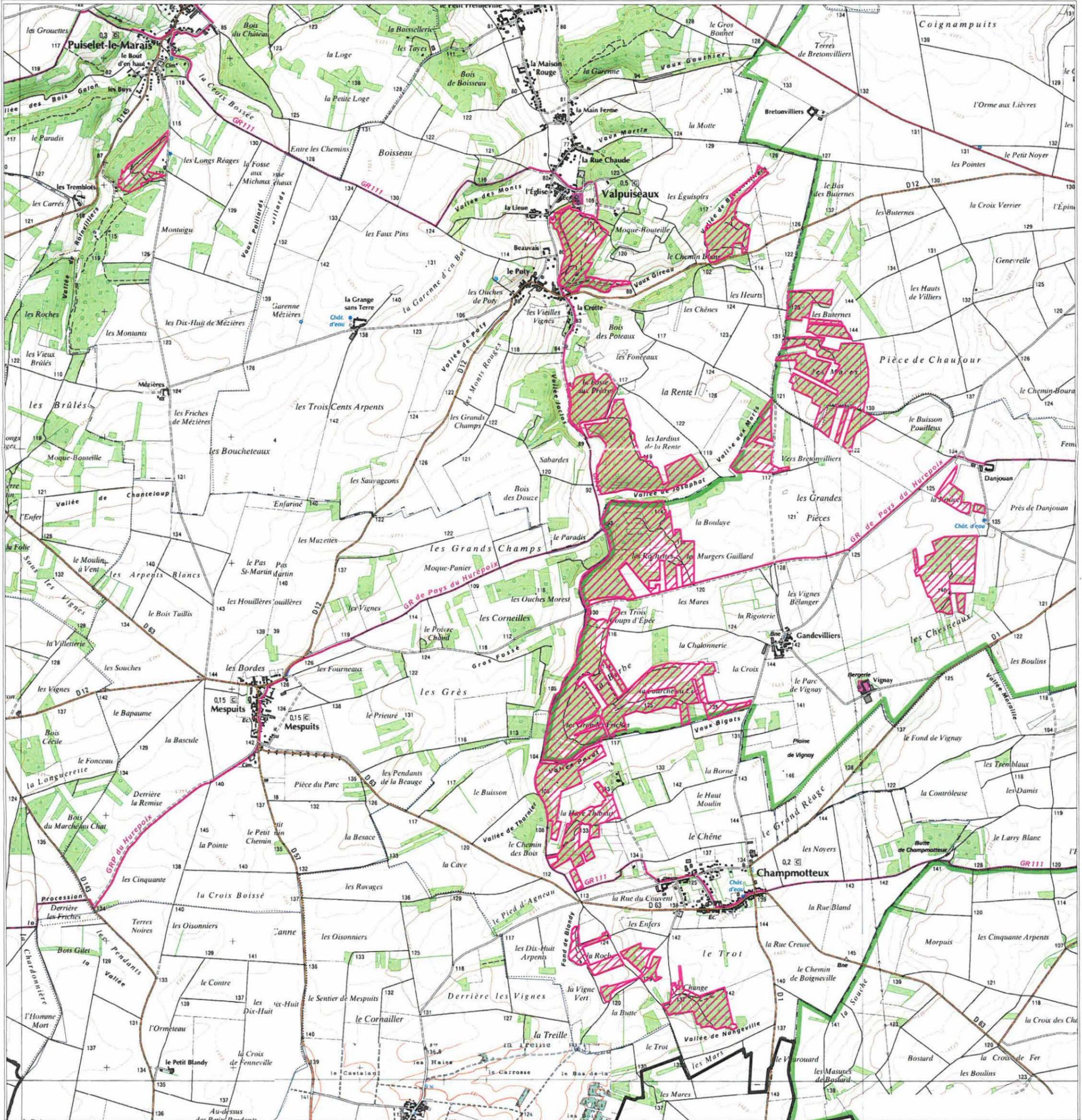
**SITE NATURA 2000 Pelouses calcaires du Gâtinais Carte d'ensemble**  
**FR 1100802 (Essonne)**  
Carte au 1 / 30 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

**Jean-Louis BORLOO**

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

**Chantal JOUANNO**



Carte Topographique IGN® : 2316 ET



ZSC

Echelle : 1 / 30 000

Fond scan 25®-IGN©2005



**SITE NATURA 2000 Pelouses calcaires du Gâtinais Carte 1**

FR 1100802 (Essonne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : 25 MAI 2010

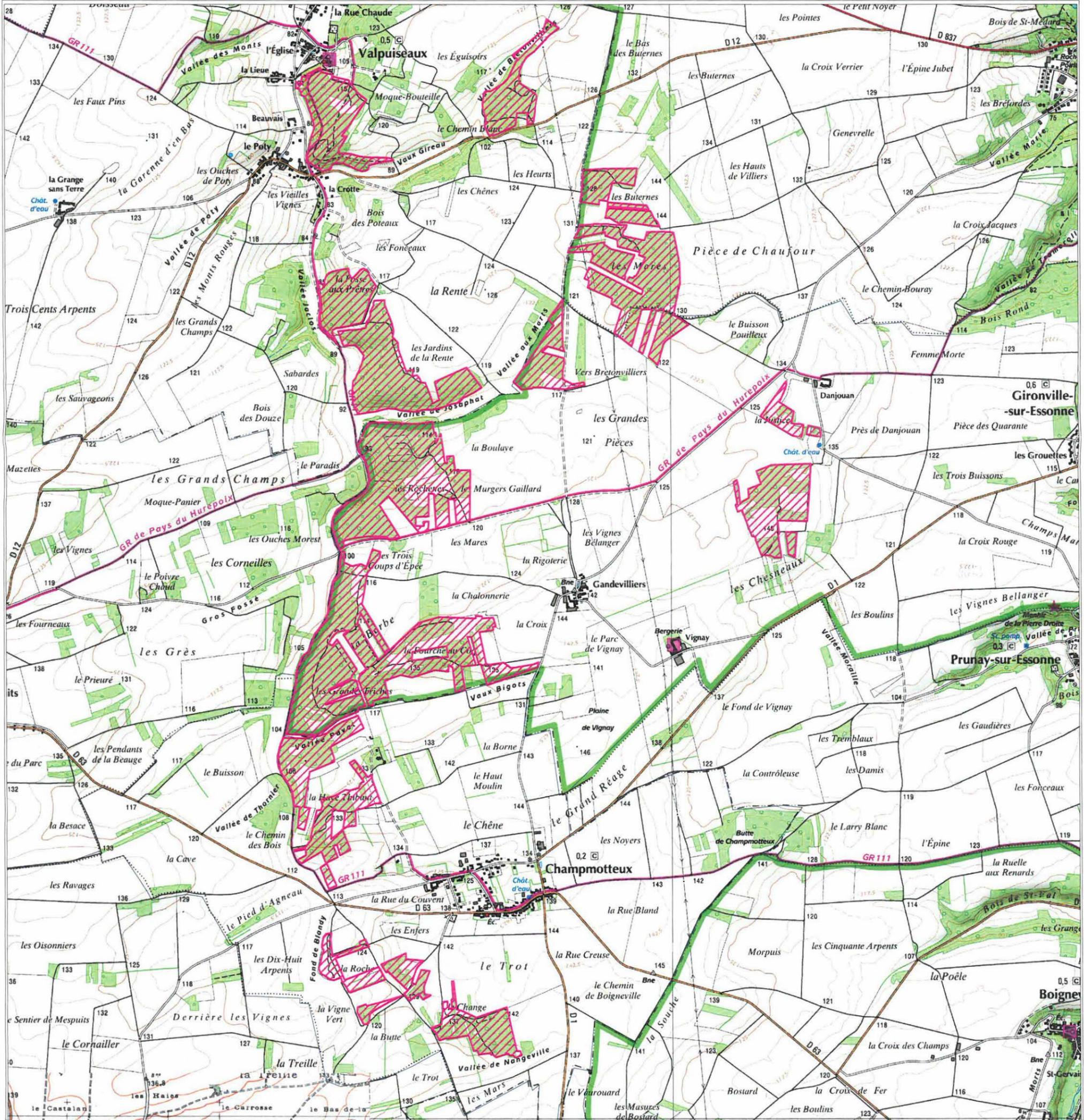
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1 / 25 000

Fond scan 25©-IGN©2005

Carte Topographique IGN© : 2316 ET

SITE NATURA 2000 Pelouses calcaires du Gâtinais Carte 2

FR 1100802 (Essonne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : 25 MAI 2010



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

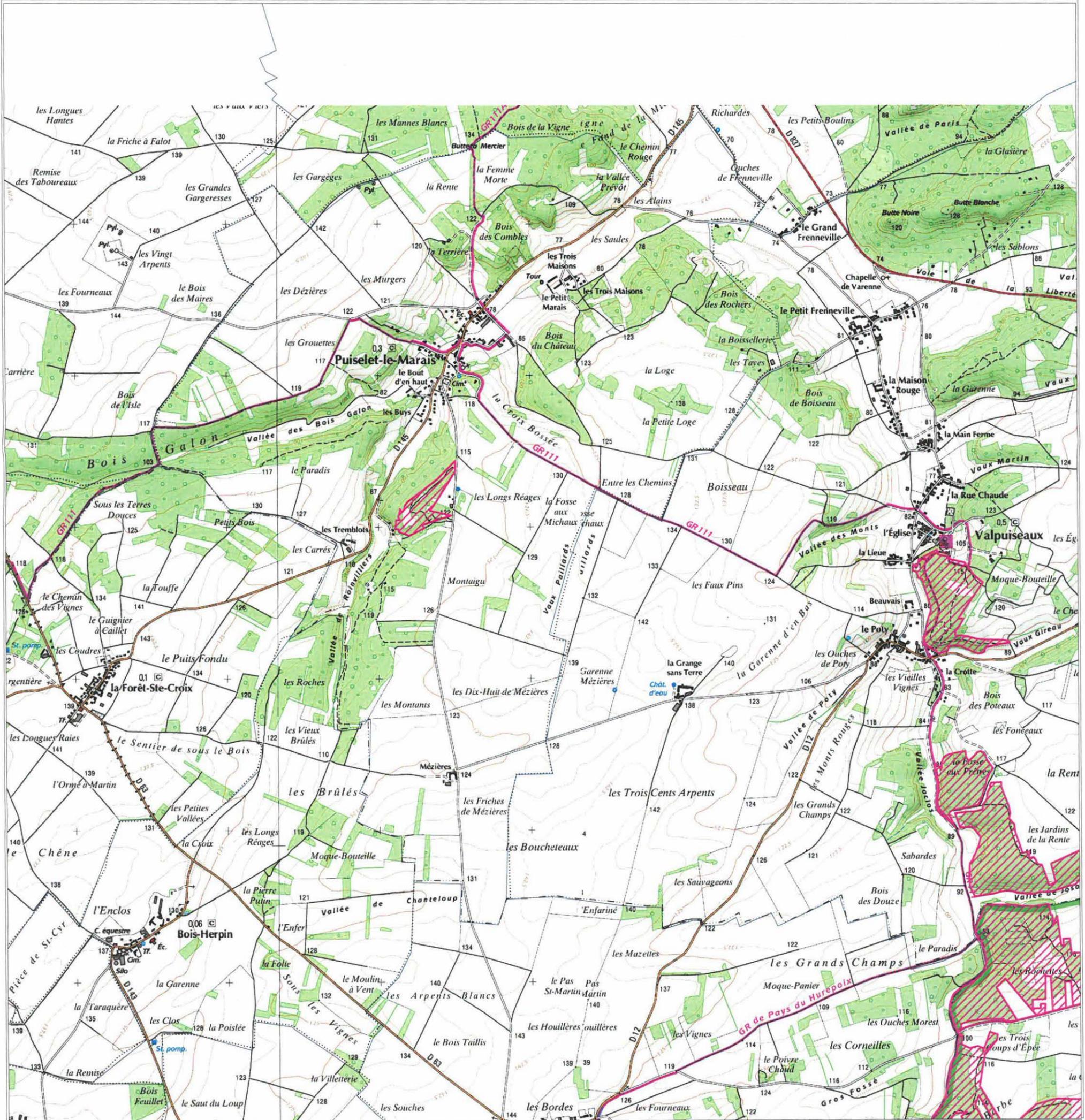
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer



Carte Topographique IGN© : 2316 ET



ZSC

Echelle : 1 / 25 000

Fond scan 25©-IGN©2005